

Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 20/02/2018

Présents : Daniel Midon, Jean-Pierre Begel, Jocelyne Lecompte, Jean-Louis Gabrion, Patricia Bourguignon, Paul Vilcot, Claudine Monterrin, Philippe Buren, Philippe Mangin, Brigitte Martin, Christian Aubert, Patrice Genin, Christine De Oliveira, Sylvie Leuvre, Emmanuel Barotte, Catherine Schmitt

Excusées : Anne-Lyse Peltier pouvoir donné à Christian Aubert, Dominique Duchanoy à Catherine Schmitt.

1) Comptes administratifs

Documents transmis aux membres du conseil et expliqués en réunion de travail le 17/02.

Présentation des grandes masses par JP Begel

1.1) Budget commune

1.1.1) Fonctionnement :

Dépenses : 1 263 624,77 euros

Recettes : 1 378 705,79 euros

Excédent de clôture : 593 194,00 euros

Ce résultat favorable signe le travail quotidien pour la maîtrise des charges de fonctionnement : économies réalisées par rapport à l'énergie gaz, électricité, (changement des lampadaires, arrêt nocturne de l'éclairage public, réduction du chauffage quand les locaux sont inoccupés) et rationalisation des charges de personnel.

1.1.2) Investissement

Dépenses : 189 106,88 euros

Recettes : 175 739,16 euros

Déficit de clôture : 47 884,61 euros

Affectation de 47 884,61 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit 545 309,39 euros qui seront repris au budget prévisionnel 2018 au fonctionnement ; cela correspond à + 70 000 euros environ par rapport à 2016. C'est le résultat le plus favorable depuis le début du mandat.

Jean-Pierre Begel informe que, fin 2017, le fonds de roulement s'élevait à 596 000 euros.

1.2. Budget annexe assainissement

Fonctionnement :

Dépenses : 164 537,98 euros. Recettes : 197 554,72 euros

Excédent de clôture : 77 928,33 euros

Investissement :

Dépenses 55 484,70 euros. Recettes : 58 021,76 euros

Déficit de clôture : 15 954,70 euros

Affectation de 15 954,70 euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement et report en fonctionnement au budget prévisionnel 2018 de 61 973,63 euros.

1.3. Budget bâtiment économique

Fonctionnement :

Dépenses : 24 228,55 euros. Recettes : 73 438,46 euros
Excédent de clôture : 53 675,43 euros

Investissement :

Dépenses 53 755,95 euros. Recettes : 52 014,23 euros
Déficit de clôture : 52 460,95 euros, repris du budget de fonctionnement

Report de 1214,48 euros reportés en fonctionnement au budget prévisionnel 2018

Jean Pierre Begel informe que, sur les conseils de la trésorerie, le budget du bâtiment économique sera probablement intégré au budget de la commune en 2019.

2) Affectation des résultats (Délibération)

Vote des 3 budgets :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour les 3 budgets.

3) Budget 2018

En prévision du budget 2018, il appartient aux différentes commissions de se réunir et d'établir les besoins. Une réunion de travail sera programmée avant la réunion du Conseil Municipal qui votera le budget 2018.

4) Dépenses d'investissement engagées avant le vote du budget (Délibération)

Le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour régler les dépenses engagées à savoir :

2472,88 euros pour payer le bureau d'études /PLU

357,98 euros relatifs à l'annonce et plan de la rue du Sauveux

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

5) Adhésion au SMIC (Délibération)

Les communes de Frébécourt et Puzieux, le syndicat scolaire du Tholy souhaitent adhérer au SMIC. L'avis du Conseil est requis.

Avis favorable à l'unanimité.

6) Délégations

Le Maire informe de la vente prochaine d'une maison rue du Soleil Levant : pas de préemption.

7) Questions diverses

- Les assurances AXA sollicitent l'accord du Conseil pour tenir une réunion d'information sur une assurance complémentaire santé. Avis défavorable, le Conseil ne voulant pas privilégier une assurance par rapport aux autres.
- Information / compteur
- Prêt par la CAE d'un appareil DYRUN pour un an. Cet appareil permet de booster Internet en zone blanche et fonctionne en WIFI.
- Passage du PARIS/ALSACE (ex Paris/Colmar) le 1^{er} juin au soir sur la commune. Demande une subvention : avis défavorable

Catherine SCHMITT